

## **PROCES VERBAL DU 9 AVRIL 2018**

### **SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

Nombre de membres	10
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, BARRET, GATIER, ROUCHON, ROUFFET, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, SAUTHON, BLOUIN.  
Madame Florence SAUTHON a été élue secrétaire de séance.

#### **Délibération n° 2018.4.1**

##### **Objet : fixation des taux d'imposition.**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année précédente. Elle propose de les laisser tel quel dans l'intérêt communal sur l'année 2018, pour ne pas alourdir le poids fiscal pesant sur les administrés.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette décision de bon sens et les taux seront reconduits de la manière suivante sur l'exercice 2018 :

- Taxe d'habitation : 9.56 %
- Taxe sur le foncier bâti : 11.85 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 63.56 %

#### **Délibération n° 2018.4.2**

##### **Objet : approbation du compte administratif 2017. Budget principal**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

réuni sous la présidence de Monsieur David GRANGE, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Maryse CHAUMETON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - prend acte de la présentation du compte administratif ;

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête comme suit, les résultats définitifs de l'exercice considéré :

\* Section de fonctionnement : Excédent de 235 641.85 €

\* Section d'investissement : Déficit de 34 771.76 €

### **Délibération n° 2018.4.3**

#### **Objet : approbation du compte administratif 2017. Budget annexe lotissement**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

réuni sous la présidence de Monsieur David GRANGE, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Maryse CHAUMETON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - prend acte de la présentation du compte administratif ;

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête comme suit, les résultats définitifs de l'exercice considéré :

\* Section de fonctionnement : Excédent de 68 104.00 €

\* Section d'investissement : Déficit de 75 956.39 €

### **Délibération n° 2018.4.4**

#### **Objet : approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal *Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,***

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures.

*Considérant la régularité et la bonne tenue des comptes ;*

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2018.4.5**

**Objet : approbation du compte de gestion 2017 - Budget lotissement**

*Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

*Considérant la régularité et la bonne tenue des comptes ;*

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2018.4.6**

**Objet : affectation du résultat 2017**

*Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,*

*\* Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017 ;*

*\* Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;*

*\* Considérant les éléments suivants :*

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté, (Report à nouveau créditeur) .....	132 722.93
Résultat d'investissement antérieur .....	- 70 237.16

**SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT  
au 31 DECEMBRE 2017**

Solde d'exécution de l'exercice .....	29 333.93
Solde d'exécution cumulé .....	- 40 903.23

**RESTES à REALISER au 31 DECEMBRE 2017**

<b>Dépenses d'investissement .....</b>	<b>-</b>
<b>12 069.49</b>	
<b>Recettes d'investissement .....</b>	
<b>18 200.96</b>	
Solde .....	6 131.47

**BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION d'INVESTISSEMENT  
au 31 DECEMBRE 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé .....	- 40 903.23
Rappel du solde des restes à réaliser .....	6 131.47
Besoin de financement total .....	- 34 771.76

**RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER**

Résultat de l'exercice .....	102 918.92
Résultat antérieur .....	132 722.93
Total à affecter .....	235 641.85

*\* Décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :*

**AFFECTATION**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2018) .....	34 771.76
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 au B.P. 2018) .....	0.00
3° - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif de 2018 (Ligne 002 - Report à nouveau créditeur) .....	200 870.09
TOTAL .....	235 641.85

## Délibération n° 2018.4.7

### Objet : affectation du résultat lotissement 2017.

*Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,*

- \* Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- \* Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
- \* Considérant les éléments suivants :

#### POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté, (Report à nouveau créditeur) .....	60 604.00
Résultat d'investissement antérieur .....	- 68 270.79

#### SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31 DECEMBRE 2017

Solde d'exécution de l'exercice .....	- 7 685.60
Solde d'exécution cumulé .....	- 75 956.39

#### RESTES à REALISER au 31 DECEMBRE 2017

Dépenses d'investissement.....	
<b>0.00</b>	
Recettes d'investissement .....	
<b>0.00</b>	
Solde .....	0.00

#### BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31 DECEMBRE 2017

Rappel du solde d'exécution cumulé .....	- 75 956.39
Rappel du solde des restes à réaliser .....	0.00
Besoin de financement total .....	- 75 956.39

#### RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER

Résultat de l'exercice	
* BUDGET PRINCIPAL .....	7 500.00
Résultat antérieur	
* BUDGET PRINCIPAL .....	60 604.00
<b>Total à affecter .....</b>	<b>68 104.00</b>

## AFFECTATION

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2018) .....	0.00
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 au B.P. 2018) .....	0.00
3° - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif de 2018 (Ligne 001 - Report à nouveau débiteur) .....	- 75 956.39
TOTAL .....	- 75 956.39

### Délibération n° 2018.4.8

#### Objet : vote du budget primitif principal 2018.

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour de la séance comporte le vote du budget primitif de la Commune. Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Madame le Maire en collaboration avec Madame Agnès CAMPOS, Receveur Municipal.

Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 551 058 € pour la section de fonctionnement et à 332 791 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget principal 2018 tel qu'il a été présenté, voté par chapitre.

### Délibération n° 2018.4.9

#### Objet : vote du budget primitif annexe lotissement 2018.

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour de la séance comporte le vote du budget primitif de la Commune. Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Madame le Maire en collaboration avec Madame Agnès CAMPOS, Receveur Municipal.

Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 84 641 € pour la section de fonctionnement et à 83 643 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget annexe lotissement 2018 tel qu'il a été présenté, voté par chapitre.

### Délibération n° 2018.4.10

#### Objet : création d'une régie communale pour l'encaissement de recettes pour la restauration de l'église de Sannat

Madame le Maire fait part de la nécessité de procéder à une restauration de certains éléments de l'église communale :

- Une cloche fortement endommagée
- Charpente et couverture (certaines parties)
- Enduits (parties à reprendre)
- Vitraux (les plus endommagés)

Madame le Maire propose à l'Assemblée, au vu de ces éléments et de l'effort financier que cela suppose, d'associer la population ou les amoureux du patrimoine en lançant une campagne de souscription publique.

Invités à délibérer, sur l'invitation de Madame le Maire, les conseillers municipaux décident :

- De la création d'une régie communale de recettes afin de gérer au mieux cette opération et de comptabiliser de manière lisible et transparente les dons potentiels. Cette régie devra être opérationnelle rapidement afin d'accepter les dons.

### **Affaires diverses**

- Réseau

Le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse demande à la commune de recenser les fils nus en réseau basse tension existant sur le territoire communal. Cette demande s'inscrit dans une démarche globale visant à éradiquer les réseaux basse tension en fils nus sur l'ensemble du département. Les conseillers chargent Monsieur Jean-Claude BARRET, adjoint s'occupant des affaires techniques et des travaux de s'atteler à cette tâche.

- Travaux de la salle des fêtes

Dans le cadre de la DETR 2018, une subvention pourrait-être accordée à la commune pour la rénovation de la salle polyvalente. Cependant, dans un souci de bonne gestion de ces fonds sur 2018, la Préfecture souhaite que les devis soient signés courant juin. Madame le Maire est invitée à lancer la consultation rapidement.